

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels

Sont publiées au BOENJS spécial n°3 du 7 décembre 2023 les nouvelles lignes directrices de gestion du 27 novembre 2023, relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Afin de prendre en compte les spécificités statutaires des différents corps gérés, les présentes lignes directrices de gestion sont complétées par des annexes déclinant les orientations générales et les principes régissant les procédures de promotion et de valorisation des parcours. Les personnels administratifs, techniques, sociaux et santé sont traités dans l'annexe 2.

La principale nouveauté figurant dans cette annexe a trait à la mise en place d'un rapport de promotion rendant compte de la sélection au choix opérée pour chaque tableau d'avancement ou liste d'aptitude.

Ce document présente des informations statistiques sur les promouvables et les agents proposés et explique la méthodologie appliquée pour mettre en œuvre les principes définis dans les lignes directrices de gestion. Il présente les particularités éventuelles de la sélection au choix opérée pour le tableau d'avancement ou la liste d'aptitude considérés.

Ces premiers rapports ont été publiés en ligne sur le site du ministère pour les promotions au choix de l'accès au grade d'attaché hors classe et à l'échelon spécial.

Lien vers l'annexe :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/spe985_annexe2.pdf

Lien vers le BOENJS :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Special3/MENH2331985X>